
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 septembre 2017 à 19 h 30
488, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand Marinacci, Maire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Côté, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Éric Dugas, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Christian Larocque, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Edwige Noza, Secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA17 28 0245

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 5 septembre 2017 en retirant l'item 20.10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Un agent de police du poste de quartier 3 informe qu'une opération scolaire est en cours concernant les mesures de sécurité avec les parents aux abords des écoles. Également, il rappelle que la Croix-Rouge octroi une aide financière pour les sinistrés des inondations printanières.

Le conseiller M. Stéphane Côté fait part d'une problématique d'introductions par effraction sur la rue du Héron-Vert et demande si des mesures ont été prises.

Questions du public

Début : 19 h 35

- Monsieur Robert Cadieux
 - Résultats du sondage pour le projet d'aqueduc sur le Chemin du Bord-du-Lac
 - Date de livraison de la salle multifonctionnelle
 - Demande de précisions sur l'octroi d'un contrat à l'item 20.11

- Monsieur Pierre Chamberland
 - Délai pour l'obtention d'un permis
 - Post mortem des inondations printanières

Fin : 19 h 40

10 - Période de questions des membres du conseil

M. Dugas demande un suivi dans le dossier concernant les travaux au bâtiment situé au 13, rue Chauret. Il aimerait obtenir un rapport sur l'état du bâtiment.

M. Dugas demande une vérification sur la procédure à suivre pour le déplacement d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

CA17 28 0246

Adopter le procès-verbal de la séance du 7 août 2017 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 7 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1172714019

Le conseiller monsieur Stéphane Côté demande de remplacer la rue Macquet par la rue Jules-Janvril à la page 2 du procès-verbal. Il demande également d'ajouter son intervention faite en fin d'assemblée concernant la tenue d'un post mortem sur les inondations printanières élargi, dans lequel participeraient tous les élus.

CA17 28 0247

Accorder un contrat à l'entreprise "Les Clôtures Arboit inc." au montant de 38 787.92\$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la clôture à maille au terrain de baseball au parc Eugène-Dostie à l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, suite à l'appel d'offre sur invitation AO 2016-41-R.

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 38 787.92\$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la clôture à maille au terrain de baseball au parc Eugène-Dostie à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;

D'octroyer un contrat à l'entreprise "Les Clôtures Arboit inc." au montant de 38 787.92\$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la clôture à maille au terrain de baseball au parc Eugène-Dostie à la suite de l'appel d'offres sur invitation (AO 2016-41-R) fait par l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Les conseillers Éric Dugas et Stéphane Côté votent contre. La voix du maire devient prépondérante selon l'article 20.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE.

20.01 1177474015

CA17 28 0248

Autoriser une dépense de 12 540 \$ à Daniel Chartrand pour des services de contremaître et autoriser le Directeur de la direction travaux publics, ingénierie et aménagement urbain à signer au nom de l'arrondissement la convention

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale maximale de 12 540 \$, pour les services de contremaître de M. Daniel Chartrand;

D'autoriser le Directeur de la direction travaux publics, ingénierie et aménagement urbain à signer au nom de l'arrondissement la convention et

D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, soit les mesures d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1170541005

CA17 28 0249

Autoriser une dépense de 42 659.86 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de remplacement de la chaussée des rues Desmarest et Beaulieu et place Desmarest et octroyer le mandat de surveillance à la firme IGF Axiom, conformément à l'entente cadre 2016-04 avec l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et annuler la résolution CA17 28 0225.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 42 659,86 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de remplacement de la chaussée des rues Desmarest, Beaulieu et Place Desmarest;

D'accorder le mandat de surveillance à la firme IGF Axiom conformément à l'offre spécifique du 21 août 2016 et à l'entente-cadre 2016-04 avec l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et

D'annuler la résolution CA17 28 0225.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1170541004

CA17 28 0250

Autoriser une dépense 10 997,70 \$ afin d'augmenter le montant du contrat accordé accordé à "IGF axiom inc." suite de l'appel d'offres public AO 2016-26 à la firme d'ingénierie "IGF axiom inc." pour des services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance du projet de reconstruction de la chaussée et des conduites d'égout et d'aqueduc pour les rues du Moulin, Saint-Joseph et Bord-de-l'Eau situés à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève de 10 997.70 \$ faisant augmenter la valeur du contrat de 47 712,21 \$, t.t.i. à 58 709,91 \$

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense 10 997,70 \$ incluant les taxes afin d'augmenter le montant du contrat accordé à "IGF axiom inc." suite à l'appel d'offres public AO 2016-26 pour des services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance du projet de reconstruction de la chaussée et des conduites d'égout et d'aqueduc pour les rues du Moulin, Saint-Joseph et Bord-de-l'Eau situé à l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève, faisant augmenter la valeur du contrat de 47 712,21 \$, toutes taxes incluses à 58 709,91 \$;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1177474016

CA17 28 0251

Autoriser une dépense pouvant aller jusqu'à 23 736.72\$, t.t.i., à " WSP " pour la surveillance environnementale réalisée lors des travaux de la reconstruction complète des rues Robert, De Tonty, Desmarest et Beaulieu.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 23 736.72\$, toutes taxes incluses, pour la surveillance environnementale réalisée lors des travaux de la reconstruction complète des rues Robert, De Tonty, Desmarest et Beaulieu à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;

D'octroyer un contrat à " WSP " au montant de 23 736.72\$, toutes taxes incluses, suite à l'appel d'offres de gré à gré fait par l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1177474017

CA17 28 0252

Autoriser un budget à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour un montant pouvant s'élever jusqu'à 34 748,43 \$, t.t.i., pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la construction d'un chalet de parc au parc Jonathan-Wilson, à la suite de l'appel à soumissionner dans le cadre du contrat suite à l'appel d'offres public numéro 16-15511.

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense de 34 748,43 \$, toutes taxes incluses, pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la construction d'un chalet de parc au parc Jonathan-Wilson à l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève, à la suite de l'appel à soumissionner dans le cadre du contrat suite à l'appel d'offres public numéro 16-15511;
2. D'accorder à "SNC-Lavalin GEM Québec inc." un budget pouvant s'élever jusqu'à 34 748,43 \$, toutes taxes incluses;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1177474014

CA17 28 0253

Octroi d'une subvention au montant de 1 000 \$ à l'organisme reconnu - Ferme du Bord-du-Lac pour l'année 2017.

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'octroyer une subvention au montant de 1 000 \$ à l'organisme reconnu – Ferme du Bord-du-Lac pour l'année 2017;

D'imputer cette contribution conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1172858024

CA17 28 0254

Approuver dans le cadre du programme 2017 d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans, une contribution financière au montant de 6 448 \$ à Action jeunesse de l'Ouest de L'Île (AJOI) pour le projet "Travailleur de milieu/de rue" dans le secteur Sainte-Geneviève et L'Île-Bizard.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Action jeunesse de l'Ouest de L'Île (AJOI), établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1172858022

CA17 28 0255

Autoriser une dépense de 53 631,93 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de remplacement de la chaussée des rues Robert et De Tonty et octroyer le mandat de surveillance à la firme IGF Axiom, conformément à l'entente obtenu suite de l'appel d'offres public AO 2016-04 avec l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 53 631,93 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de remplacement de la chaussée des rues Robert et De Tonty;

D'accorder le mandat de surveillance à la firme IGF Axiom conformément à l'offre spécifique du 9 août 2017 et à l'entente cadre (2016-04) avec l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1176982019

CA17 28 0256

Autoriser une dépense de 27 645,74\$ TTI et accorder un contrat à A.J. Théorêt Inc. pour l'exécution de travaux électrique complémentaire dans la salle multifonctionnelle.

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'autoriser un virement au règlement 0816-005, au montant de 14 954,58 \$;

D'autoriser une dépense de 27 645,74\$ toutes taxes incluses et accorder un contrat à A.J. Théorêt Inc. pour l'exécution de travaux électrique pour permettre l'installation des équipements multimédia;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.11 1170541006

CA17 28 0257

Affecter un montant de 1000 \$ en provenance des surplus du golf de l'arrondissement pour la fête de fermeture de l'Association de soccer Île-Bizard (ASIB)

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'affecter un montant de 1000 \$ en provenance des surplus du golf de l'arrondissement pour la fête de fermeture de l'Association de soccer Île-Bizard (ASIB);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.12 1177778001

CA17 28 0258

Dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel en accordant une gratuité pour les collectes de sang organisées par HÉMA-QUÉBEC.

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

De demander une dérogation à la grille de tarification pour la location de la salle Boileau au centre socioculturel;

D'accorder une gratuité pour les collectes de sang organisées par HÉMA-QUÉBEC pour mercredi le 8 novembre 2017, mardi le 22 mai et mercredi le 7 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1172858023

CA17 28 0259

Autoriser une dépense de 138 269,02 \$, taxes incluses, en faveur de Bell pour les travaux reliés à l'enfouissement des réseaux aériens dans l'emprise du boulevard Gouin ouest à Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 138 269,02 \$, toutes taxes incluses, en faveur de Bell pour les travaux reliés à l'enfouissement des réseaux aériens dans l'emprise du boulevard Gouin ouest à Sainte-Geneviève;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1176982018

CA17 28 0260

Projet de règlement CA28 0023-18 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 de manière à y insérer une règle d'interprétation découlant du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

AVIS DE MOTION

Avis est donné par monsieur Christian Larocque, qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, le projet de règlement CA28 0023-18 venant préciser une règle d'interprétation découlant du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement CA28 0023-18 venant préciser une règle d'interprétation découlant du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1174388005

CA17 28 0261

Règlement numéro CA28 0024-6 modifiant le Règlement de lotissement numéro CA28 0024 de l'arrondissement l'Île-Bizard -Sainte-Geneviève de façon à reconnaître des droits acquis à certaines rues privées.

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0024-6 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève de façon à reconnaître des droits acquis à certaines rues privées a été donné le 7 août 2017 et le premier projet adopté lors de cette séance;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 5 septembre 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 28 août 2017;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0024-6 et ont renoncé à sa lecture;

Il est recommandé:

D'adopter le règlement CA28 0024-6 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève de façon à reconnaître des droits acquis à certaines rues privées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1177576004

CA17 28 0262

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale située au 1805, chemin Bord-du-Lac, sur le lot 4 589 579 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale située au 1805, chemin Bord-du-Lac, sur les lots 4 589 579 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1177364005

CA17 28 0263

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale située selon au 853, 4e Avenue, sur les lots 4 589 495 et 5 057 682 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale située au 853, 4^e Avenue, sur les lots 4 589 495 et 5 057 682 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1177364004

CA17 28 0264

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement du parement de bois de la partie annexe du bâtiment ainsi que le remplacement d'une porte d'entrée pour le bâtiment situé au 174, rue Beaulieu (Sainte-Geneviève), sur le lot 1 843 406 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement du parement de bois de la partie annexe du bâtiment ainsi que le remplacement d'une porte d'entrée pour le bâtiment situé au 174, rue Beaulieu (Sainte-Geneviève), sur le lot 1 843 406 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1177364006

CA17 28 0265

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement des fenêtres et de la porte de la façade avant pour le bâtiment situé au 58, place Jean-Yves, sur le lot 4 589 307 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée de la façade avant pour le bâtiment situé au 58, place Jean-Yves, sur le lot 4 589 307 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1177364007

CA17 28 0266

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser d'une clôture pour le bâtiment situé au 300, rue Soupras, sur le lot 4 297 581 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser une clôture pour le bâtiment situé au 300, rue Soupras, sur le lot 4 297 581 du cadastre du Québec aux conditions suivantes:

- Que les poteaux de la clôture soient installés du côté intérieur de la cour et ne soient pas visibles de la rue,
- Que des graminées atteignant une hauteur minimale d'un (1) mètre (à maturité) soient plantées et maintenus, du côté de la rue Cherrier, devant chaque poteau de clôture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1177364008

Le conseiller monsieur Éric Dugas demande que dorénavant une mention soit ajoutée au sommaire concernant la conformité à la réglementation.

CA17 28 0267

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser d'une clôture pour le bâtiment situé au 2556, chemin Dutour, sur le lot 4 298 354 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser une clôture pour le bâtiment situé au 2556, chemin Dutour, sur le lot 4 298 354 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1177364009

CA17 28 0268

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la construction d'une remise au 78, rue Richard, sur le lot 4 590 346 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser une remise pour le bâtiment situé au 78, rue Richard, sur le lot 4 590 346 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1177364010

CA17 28 0269

S'engager à acquérir une partie du lot 4 295 559 situé sur la rue Martel et dont l'arrondissement assumera tous les frais professionnels

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 35 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Que l'arrondissement s'engage à acquérir une partie du lot 4 295 559 situé sur la rue Martel;

Que le prix payé pour le terrain sera déterminé au prorata de l'évaluation sur la superficie à acquérir;

Que le vendeur devra assumer les frais de la subdivision et du certificat de localisation;

Que l'arrondissement remboursera les frais pour l'arpenteur sur présentation de facture au moment de l'achat;

Que l'arrondissement assumera les frais du notaire.

Que la résolution CA17 28 0093 est abrogée (Sommaire décisionnel 1173294003)

Le conseiller Éric Dugas se retire de cette motion.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.10 1177576005

Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Août 2017
- Liste des bons de commande approuvés – Août 2017
- Suivi budgétaire dépenses – Août 2017;
- Suivi budgétaire revenus – Août 2017;
- Virements budgétaires – Août 2017;
- Virements PTI – Août 2017;
- Liste des permis émis – occupation – Août 2017 ;
- Liste des permis émis – construction – Août 2017;
- Liste des permis émis – lotissement – Août 2017;

60.01

Période de questions du public

Début : 20 h 13

- Madame Martha Bond
 - Demande de suivi concernant le règlement CA28 0023-14
- Monsieur Arthur Grandmont
 - Permis pour reconstruire le sous-sol de sa propriété
- Monsieur Pierre Chamberland
 - Il dépose un document du Ministère de la Sécurité publique
- Citoyenne
 - Sondage sur les services municipaux sur le rue Théorêt

Fin : 20 h 25

70.01

CA17 28 0270

Levée de la séance

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 5 septembre 2017, à 20 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand Marinacci
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2017.